

matériel d'exploitation, aux installations de gares, aux embranchements, etc., venus à échéance le 31 décembre 1913, et mentionnés à la page 43 du Livre bleu, ne figurent pas parmi les \$100,000,000 nécessaires pour l'achèvement du réseau.

Le solliciteur général m'a contredit et le même soir il a eu l'obligeance de me faire voir que ces \$21,000,000 sont compris dans les \$100,000,000. Ce Livre bleu ne montre pas que les \$21,000,000 forment une partie des \$10,000,000, mais l'honorable solliciteur général m'a dit, en particulier, que les \$21,000,000 avaient été partagés entre les six différents articles qui formaient les \$100,379,099. Depuis que j'ai prononcé un modeste discours, un grand nombre d'autres députés ont discuté la question pour et contre et quelques-uns ont demandé comment seraient payés ces \$21,000,000. La réponse donnée par le Gouvernement a toujours été qu'une partie de ces \$21,000,000 serait payée à même les \$45,000,000 que nous accordons et que l'autre partie serait payée à même les \$58,000,000, c'est-à-dire le produit des valeurs qui seront émises pour les dépenses mentionnées et l'argent mis en compte de fiducie pour la construction. En d'autres termes, avant que ces \$58,000,000 puissent être réalisés, le Canadian-Northern doit recevoir les \$45,000,000 que nous lui accordons et les \$21,000,000 seront payés à même les \$100,000,000. L'honorable solliciteur général a admis en particulier—et je ne crois pas commettre une indiscretion si je le répète au comité—que le titre de la page 10 du Livre bleu était propre à induire en erreur. La page 10 indique \$100,000,000 sous le titre "sommes nécessaires au parachèvement", tandis qu'en réalité ces \$100,000,000 ne sont pas seulement nécessaires au parachèvement, mais serviront encore à payer \$21,000,000 de dettes. L'article 1er des résolutions tend aussi à induire en erreur. Il dit :

Que Sa Majesté au nom du Dominion du Canada peut aider à la construction, l'achèvement, l'outillage et l'amélioration du réseau du Canadian-Northern en garantissant le paiement de \$45,000,000.

En réalité, ces \$45,000,000 ne serviront pas seulement à la construction, à l'achèvement et à l'équipement du réseau du Canadian-Northern, mais aussi à payer \$21,000,000 d'anciennes dettes. Les membres du comité, qui font partie de l'opposition, voudraient savoir—et avant que cet article soit adopté nous avons droit à une déclaration de la part du Gouvernement—combien on

prendra sur cette somme de \$45,000,000 pour des nouveaux travaux et quelle somme servira à payer des dettes anciennes.

M. MEIGHEN: L'honorable député a parfaitement raison de dire que le chapitre de \$100,379,099 qui se trouve à une page du Livre bleu et dans le relevé également, comprend \$21,262,000 de dettes non payées pour la construction et que les \$21,262,000 sont répartis sur les six articles indiqués dans cette page. J'ai dit à l'honorable député de Shefford que bien que le titre ne soit pas complet, il n'y a aucune raison pour qu'il induise en erreur. Si les honorables députés veulent lire le complément qui se trouve dans les déclarations à l'appui contenues dans le relevé, dont quatre exemplaires ont été présentés et déposés sur le bureau, ils comprendront qu'ils ne peuvent pas être égarés par le tableau que l'honorable député de Shefford a signalé. Ces documents indiquent quelle proportion de ces \$21,262,000 est comprise dans chacune des lignes distinctes et combien il faut encore dépenser pour le parachèvement de la ligne. On ne pourrait pas exiger de renseignements plus complets. Mais la question posée par l'honorable député est celle-ci: Combien prendra-t-on sur ces \$45,000,000 pour payer cette somme de \$21,262,000 et combien y aura-t-il pour le reste. Il est bien évident que si les \$21,262,000 sont payés à même les \$45,000,000, c'est ce montant qui sera prélevé et le reste servira à un autre usage.

Mais je crois que l'honorable député veut savoir ceci: le Gouvernement peut-il donner l'assurance que ces \$21,262,000 seront payés avant que les \$45,000,000 soient donnés à la compagnie? Je suis heureux de dire que je suis en état de donner cette assurance. Je ne crois pas que je pourrais m'avancer au point de dire, en réponse à l'honorable député de Pictou, que le Gouvernement allait surveiller la dépense de ces \$45,000,000 au point de s'occuper de chaque petit détail de ces \$21,262,000; mais je dis que les \$21,262,000 seront payés avant que les \$45,000,000 ne soient versés.

Mais si le besoin s'en fait sentir, je suis en état de dire que le Gouvernement fera en sorte que les \$21,262,000 soient payés. Les honorables députés devraient savoir que le droit de présenter une réclamation pour une partie quelconque du solde non payé existe déjà. Il y a une loi en vertu de laquelle une réclamation peut être présentée et bien que la nature de la réclamation ne tombe pas clairement sous la portée de la loi, si